



Lomé, le 11 juin 2024

Journée mondiale contre le travail des enfants 2024 : Les travailleurs africains appellent toutes les parties prenantes à adopter des initiatives concrètes pour traduire en actions les engagements pris pour éliminer le travail des enfants.

L'organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale, la CSI-Afrique (www.ituc-africa.org), se joint au reste du monde pour marquer la Journée mondiale contre le travail des enfants, comme gage de son engagement à protéger les droits et la dignité de chaque enfant.

La commémoration de cette année est placée sous le thème " Traduisons en actions les engagements que nous avons pris contre le travail des enfants ", un appel urgent à l'action pour éliminer le travail des enfants partout où il se produit.

L'Afrique est le continent où l'incidence du travail des enfants est la plus élevée au monde. Le rapport annuel de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) de l'Organisation internationale du travail (OIT) reflète régulièrement et négativement cette situation préoccupante. Depuis une dizaine d'années, la Commission de l'application des normes, organe permanent de la Conférence internationale du travail (CIT), aborde avec au moins chaque pays africain la question du travail des enfants qui est devenu endémique.

En fait, l'Afrique est l'une des régions du monde les plus fragiles et en proie à des multiples crises, ce qui accroît le risque de travail des enfants. L'agriculture représente la plus grande part du travail des enfants dans le monde. En Afrique, elle représente 85 % de l'ensemble du travail des enfants, soit 61,4 millions d'enfants en termes absolus. De nombreux enfants africains travaillent dans des ménages privés comme domestiques, dans des exploitations agricoles, sur des chantiers de construction, dans des mines, des garages, des magasins et d'autres entreprises de l'économie informelle. Si certains travaillent et vivent dans des conditions proches de l'esclavage, d'autres sont contraints de se livrer à la prostitution ou se retrouvent dans les rues de villes éloignées de leur domicile. Leur santé et leur sécurité sont gravement menacées, car ils sont exposés à des aléas biologiques, chimiques et environnementaux, qui entraînent souvent des blessures physiques et des maladies.

Selon le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), le nombre de filles et de garçons victimes du travail des enfants en Afrique subsaharienne a augmenté de 17 millions au cours des quatre dernières années, et ce, à cause de la croissance démographique, des crises récurrentes, de l'extrême pauvreté, de la pandémie de COVID-19 et des carences en matière de protection sociale. Tous ces enfants sont privés de leurs droits fondamentaux à l'éducation, à la santé et à la protection contre l'exploitation. Pour marquer cette journée, nous appelons tous les États membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la convention 138 de l'OIT, qui fixe

l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail. Toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, les organisations d'employeurs, les syndicats et la société civile, doivent impérativement redoubler d'efforts pour promouvoir la mise en œuvre effective et le respect des conventions de l'OIT 182 (sur les pires formes de travail des enfants) et 138 (sur l'âge minimum).

La CSI-Afrique réaffirme son engagement indéfectible dans la lutte contre le travail des enfants sous toutes ses formes. Pour la CSI-Afrique, l'élimination du travail des enfants nécessite une approche multidimensionnelle, comprenant des mesures législatives, une application rigoureuse de la loi, une protection sociale, une éducation de qualité et la promotion d'un travail décent pour les adultes. Si nous voulons créer un avenir viable et exempt de problèmes d'exploitation des enfants et d'abus dont ils sont victimes, nous devons nous attaquer aux causes profondes du travail des enfants, notamment la pauvreté et le manque d'accès à l'éducation.

La CSI Afrique se déclare prête à poursuivre sa collaboration avec tous les acteurs concernés, y compris les gouvernements, les organisations patronales, les familles, les institutions confessionnelles et traditionnelles ainsi que les dirigeants communautaires, en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies pratiques et appropriées de lutte contre le travail des enfants et d'éradication de ce fléau. Nous demandons instamment au Comité technique spécialisé (CTS) de la Commission du travail et des affaires sociales de la Commission de l'Union africaine de convoquer une réunion continentale spéciale pour discuter des moyens de prévenir et de mettre fin à la menace du travail des enfants, qui entrave le développement de nos enfants, notre avenir et notre destin.

Par ailleurs, nous appelons tous les pays africains à non seulement renforcer leurs cadres juridiques, mais aussi à améliorer les mécanismes de mise en œuvre et à investir dans l'éducation et les services sociaux. Nous les exhortons [tous] à prendre l'initiative de veiller à ce que les enfants jouissent de leur droit à une enfance libre, sûre et protégée. Nous réaffirmons notre position de longue date, qui veut que les enfants soient dans les écoles, les salles de classe et les cours de récréation, et non dans les usines, les exploitations agricoles, les ateliers clandestins ou dans les rues.

Signé Akhator Joel ODIGIE, Secrétaire général de la CSI-Afrique. Publié à Lomé, Togo